

Article 22 du Règlement

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'ANNULATION DE L'ÉMISSION «OUR NATIVE LAND»

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, cette semaine, la Société Radio-Canada élimine de sa programmation une excellente émission radiophonique. Cette émission plaisait particulièrement à ceux qui s'intéressent aux affaires indiennes et autochtones et à tous les Canadiens qui se préoccupent de leur pays et de ses habitants. Samedi prochain sera diffusé le dernier épisode de la série «Our Native Land».

En janvier dernier, quand j'ai appris cette nouvelle, j'ai pris la parole à la Chambre pour protester. Mes collègues de tous les partis politiques m'ont chaleureusement appuyé. Par la suite, mon bureau a été inondé de lettres en provenance de tous les coins du Canada, réclamant le maintien de l'émission. Cependant, Radio-Canada est resté sourd à ces appels.

Après 21 ans de reportages instructifs et intéressants, nous écouterons samedi prochain pour la dernière fois «Our Native Land». Radio-Canada refuse d'être, comme le lui demande son mandat, le reflet de la culture de tous les Canadiens. La Société a passé outre aux désirs manifestés par de nombreux Canadiens.

Je rends hommage à l'émission et à tous ceux qui y collaboraient. Ils nous ont rendu de grands services. Nous les regretterons beaucoup.

* * *

LE LOGEMENT

LA PÉNURIE ET LA CHERTÉ—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, tous les Canadiens ont le droit de vivre dans des logements décentes et de prix abordable. Il incombe à notre société, et au gouvernement en particulier, de rendre possible l'exercice de ce droit. Or, ce n'est pas ce qui se produit au Canada. Dans bien des régions de notre pays, il y a une crise, car les logements sont trop rares et trop chers.

Aujourd'hui, une coalition d'organismes sociaux de Halifax-Dartmouth a déclaré l'état d'urgence dans le domaine du logement dans cette région. Elle fait savoir, dans sa déclaration, que le taux de vacance est inférieur à 1 p. 100 depuis 1981. Les appartements de trois chambres sont tellement coûteux qu'il faut un revenu familial de \$26,000 pour pouvoir payer le loyer.

Les ressources fédérales consacrées aux programmes de logements coopératifs ou à but non lucratif sont systématiquement réduites. C'est là une situation totalement inacceptable.

La coalition demande que les élus municipaux de Halifax-Dartmouth déclarent qu'il existe une situation d'urgence dans leur région, afin que l'on s'engage à commencer immédiatement la planification de la construction de 1,000 logements sociaux dans les plus brefs délais.

Mon parti et moi-même désirons nous associer à cette demande et prier en plus le gouvernement fédéral de prendre des mesures immédiates pour résoudre cette crise, pas seulement à Halifax, mais dans tout le pays, avec les ressources et le

sérieux qu'exige une crise. La justice et la responsabilité sociales l'exigent.

* * *

[Français]

LES ARTS

LE CENTRE CULTUREL D'ORLÉANS

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, le 8 septembre dernier, les Franco-Ontariens de la région d'Orléans qui se trouve dans ma circonscription ont réalisé un rêve qui leur tenait vraiment à cœur: l'ouverture du Centre culturel d'Orléans, projet du mouvement d'implication franco-ontarien.

C'est là une autre victoire non seulement pour les bénévoles francophones de cette région, mais aussi pour tous les Franco-Ontariens qui peuvent et qui pourront, dorénavant, s'inspirer de ce dynamisme exceptionnel. En l'occurrence, je voudrais souligner que le gouvernement fédéral a contribué pour un montant de \$800,000, ce qui constitue plus de 70 p. 100 du coût total de la construction.

Durant l'automne 1984, j'ai inauguré le projet en procédant à la levée de la première pelletée de terre et j'ai suivi, par la suite, les travaux de très près et ce jusqu'à l'ouverture officielle. Je suis très fier que le centre ait été érigé dans ma circonscription et j'espère qu'il sera utilisé au maximum par tous les citoyens d'Orléans.

Félicitations à tous, et vive le Centre culturel d'Orléans!

* * *

● (1410)

[Traduction]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, le mois dernier, un juge d'Ottawa, s'inspirant fortement d'une décision analogue rendue à Sudbury, décréta que parce que le terme «emprisonnement» ne figure pas dans la Loi sur les jeunes contrevenants, les jeunes qui s'enfuient d'une maison de groupe ou d'une résidence où ils étaient placés ne peuvent pas être accusés d'avoir échappé à la garde légale.

La semaine dernière, les procureurs généraux des provinces réunis à Regina, remarquant un mécontentement grandissant au sein du public, ont exhorté le gouvernement à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants.

Ce n'est là qu'un des exemples les plus récents de toute une série de problèmes précis et généraux qu'ont abordé les procureurs généraux, les vice-procureurs généraux, les chefs de police du Canada, le public et les députés.

J'exhorte le solliciteur général (M. Beatty), qui est à la Chambre en ce moment, d'activer son étude et de présenter un projet de loi tendant à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants et à résoudre ces problèmes sans tarder.